

**PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2014**

L'an deux mille quatorze, le trois février, le Conseil Municipal de Ronchin s'est réuni, en Mairie, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RABARY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt janvier deux mille quatorze, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Etaient présents : Mmes BAVYE, CHERRIER, M. DELACROIX, Mmes DELSALLE, DRAPIER, MM. FARAH, GEENENS, GERARD, Mmes HUART, LECLERCQ, MM. LEMOISNE, MATTHEWS, Mmes MELLOUL, MERCHEZ, MM. PAOLETTI, PATOU, Mme PIERRE RENARD, MM. PROST, RABARY, Mme SEGERS, MM. TONNERRE, VANACKER, VANDAMME, VASSEUR, Mmes VERHAEGHE, VERMEERSCH, M. VIAL,

Etaient excusés avec pouvoir : M. DOUTEMENT, Mmes DUROT, LECOCQ, LUVUNDA, RICE,

Etait absente : Mme BOUCKAERT.

-----

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal désigne en qualité de secrétaire de séance, Monsieur VANACKER.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire salue la présence de Madame BLANDIN, Sénatrice du Nord-Pas-de-Calais.

**Communications de Monsieur le Maire :**

1) Médiathèque :

Monsieur le Maire demande à Monsieur VANACKER et Monsieur FERNANDES, Directeur des Services Techniques, de faire un point sur ce projet :

Monsieur VANACKER invite à visiter la future médiathèque à l'aide d'un diaporama présenté à l'assemblée. A l'angle de la rue Gustave Delory et de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny s'élèvera bientôt un bâtiment dont l'insertion dans son environnement proche a fait l'objet d'une attention particulière. Les architectes du Cabinet B+B ont tiré parti du contexte environnant pour concevoir sa volumétrie générale. Une longue et élégante façade ouverte sur l'avenue du Maréchal de

Lattre de Tassigny, dans le prolongement et à l'échelle de la résidence Marcel Bertrand. Une façade séquencée en trois parties, de hauteurs différentes, dans le prolongement du rythme parcellaire de la rue Gustave Delory, le tout recouvert d'une toiture végétalisée, cela crée un prolongement de l'espace arboré rythmant l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, se pliant pour être visible depuis le carrefour, tout en formant un véritable paysage pour les habitants des logements collectifs. Cette toiture forme un pli plus prononcé dans le patio, accueillant « l'heure du conte » de manière ludique. Une élégante et durable façade de briques habille les façades en intégrant le bâtiment au contexte bâti environnant. Sur une surface de plus de 1 300 mètres carrés s'étendra donc la future médiathèque. Monsieur le Maire n'a pas souhaité, pour Ronchin, une simple bibliothèque élargie au numérique, mais une médiathèque dite « troisième lieu ». Ce concept né dans les pays anglo-saxons, nordiques, ainsi qu'au Pays-Bas, est emprunté initialement à la sociologie urbaine, c'est d'ailleurs le sociologue Ray Oldenburg qui a conceptualisé cette notion dans les années 1980. Véritables lieux de vie, centres culturels communautaires, ils fédèrent leurs usagers autour de projets culturels et sociaux, ils proposent une offre élargie et des services novateurs. Alors que le premier lieu figure le foyer, et que le second lieu se réfère à la sphère du travail, le troisième lieu représente quant-à lui un espace consacré à la vie sociale où les individus peuvent se rencontrer et discuter de manière informelle, à l'image de ce que fut la place du marché ou de l'église, et de ce qu'incarne encore aujourd'hui le café. Selon ce concept bien connu en « bibliothéconomie », les gens affectionnent un endroit en particulier en dehors du bureau, en dehors de la maison, où enraciner leurs habitudes. La future médiathèque de Ronchin entend jouer ce rôle dans notre Ville. Monsieur VANACKER souhaite la bienvenue à ceux qui suivront, et entreront ensemble dans ce que les architectes concepteurs ont nommé « le vaisseau de brique ».

Monsieur VANACKER démarre sa visite, par le biais d'un diaporama de photos, en présentant le hall d'entrée, qui fera aussi office de salle d'exposition. S'ensuit le grand escalier qui mène au premier étage. Sur la gauche en entrant se trouve l'espace convivialité qui mène sur la salle de spectacle de 86 places avec projecteurs à led, écran de projection et gradins rétractables. A droite du rez-de-chaussée est prévu un open space qui comprendra des zones de consultations et de retours dans un premier temps, suivi de l'espace jeunesse où l'on trouvera un espace « bandes dessinées » sur la façade du bâtiment. Tout au bout de cet « espace jeunesse » est prévu l'espace dédié à « l'heure du conte », cet espace sera largement ouvert sur le patio et pourra être fermé par des panneaux qui obscurciront la salle si l'ambiance le nécessite. En retournant vers le hall central, les visiteurs découvriront l'espace multi-médias. Monsieur VANACKER fait constater qu'aucune cloison fixe ne vient entraver la vue traversante qui va de l'avenue au patio, les éléments sont translucides et laissent passer la vue et la lumière, tout peut être modulé et modifié en fonction des nécessités qui pourraient apparaître.

Au premier étage se situe la partie « adulte » de la médiathèque avec, comme au rez-de-chaussée, un open space sans cloison fixe avec des meubles modulables, afin de garder la vue traversante de l'avenue jusque l'arrière du bâtiment. On y trouve une salle de travail fermée, hermétique au bruit, qui permettra de se réunir en petits groupes, qui sera ouvert au public et pourra servir d'espace de réunion pour les services. Derrière cette salle, au bout du couloir, se trouvera la « zone d'administration » de la médiathèque qui accueillera la quasi totalité du service culture et son personnel d'encadrement. Monsieur VANACKER présente une terrasse située au premier étage, de laquelle on aperçoit le patio. Elle sera réservée au personnel du service culture, qui pourra se détendre sans pour autant quitter le bâtiment, tout en gardant un œil sur l'intérieur de la médiathèque entièrement visible de cette terrasse. Elle sera également une zone de secours, le cas échéant. Il commente les photos suivantes qui présentent la future médiathèque et ses alentours, en vue par transparence avec ses toitures végétalisées.

Monsieur le Maire rappelle que l'assistance en maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la médiathèque a été passée en 2012, suivie de la maîtrise d'œuvre en 2013 avec l'avant projet détaillé et l'avant projet sommaire. 2014 sera donc l'année des marchés, des analyses et des modifications avec le dépôt du permis de construire.

## 2) Sécurité :

Monsieur le Maire annonce que Monsieur BUR, Préfet délégué à la sécurité, Monsieur FEVRE Procureur de la République, Monsieur PERROUDON, Directeur Départemental de la Sécurité Publique et Monsieur DEROT, qui préside un collectif toutes tendances confondues travaillant sur la sécurité de la Métropole, et lui-même, se sont réunis en Préfecture le lundi précédent, afin de faire le bilan de la présentation de la lutte contre la délinquance dans le Nord. Il indique qu'il est rare que le Préfet en personne et le Procureur organisent cette réunion. Monsieur le Maire cite un courrier qu'il a reçu :

« A la suite de la présentation des bilans annuels de la lutte contre l'insécurité routière et de la délinquance, par le Ministre de l'Intérieur les 20 et 23 janvier, j'ai souhaité vous présenter les résultats de la politique de sécurité en 2013 dans le Département du Nord. L'année 2013 qui avait commencé par une dégradation de certains indicateurs, s'achève sur une amélioration significative de la situation en matière de cambriolages et de vols à main armée. Ces deux types d'actes ont un impact important sur le sentiment d'insécurité de nos concitoyens. Le département du Nord, comme le reste de la France, a été confronté à une hausse sensible des cambriolages et des vols à main armée à la fin du premier semestre 2013. C'est la raison pour laquelle, le Procureur Général et moi avons arrêté dès le 6 septembre un plan d'actions pour enrayer la hausse des vols à main armée. Il a été complété par les déclinaisons, au plan national, de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée adopté par le Ministère de l'Intérieur le 25 septembre. Grâce à la mobilisation exceptionnelle de la police et de la gendarmerie, nous avons réussi durant le dernier semestre à casser la dynamique apparue en matière de cambriolages et de vols à main armée. Les cambriolages ont baissé de 6,4% au dernier trimestre, par rapport à 2012. Les vols à main armée ont reculé de 43,7% sur la même période. Des résultats concrets ont par ailleurs été obtenus dans les zones de sécurité prioritaire de Lille, Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, depuis leur installation il y a un an. Le nombre total de faits recule respectivement de 4,5% et de 6,2%. A la suite de l'annonce, par le Ministère de l'Intérieur et de la Justice du déploiement d'une troisième vague de zones de sécurité prioritaire, la nouvelle zone de sécurité prioritaire Maubeuge-Louvroil vient d'être installée le 15 janvier. La sécurité routière, dans l'ensemble du département, s'est considérablement améliorée. En 2013, 67 personnes ont perdu la vie sur les routes du Nord, contre 81 en 2012. le Nord figure parmi les départements les moins dangereux dans ce domaine. C'est parce que vous avez, vous aussi, une place centrale et renforcée ces dernières années dans le dispositif de prévention de la délinquance, que j'ai souhaité vous adresser ces informations. Un nouveau plan de prévention de la délinquance pour le département vient d'ailleurs d'être élaboré, en concertation avec l'ensemble des acteurs pour la période 2013-2017 (Monsieur le Maire le tient à la disposition de l'assemblée). Il se fonde sur les opérations, orientation de la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance, présentées par le Premier Ministre en juillet dernier. Il a vocation à inspirer les actions entreprises dans chaque Conseil Municipal ou Intercommunal. Il constituera un guide pour l'attribution des subventions du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, qui permet à l'Etat de verser chaque année deux millions d'euros. Mon Cabinet se tient à votre disposition .....

Comme chaque année, j'ai demandé au Directeur Départemental de la Sécurité Publique, et au Colonel commandant le groupement de gendarmerie de prendre contact directement avec vous, ou

par le biais de leurs représentants, avec chacun d'entre vous, pour informer des évolutions chiffrées de la délinquance concernant votre Commune et leur analyse. Soyez convaincu de ma totale détermination. »

Monsieur le Maire indique que le Préfet a rappelé sa détermination pour aider les villes qui sont en règle avec la Loi Besson pour les gens du voyage, afin de prendre les arrêtés le plus rapidement possible, et faire en sorte qu'il y ait le moins de gêne. Monsieur le Maire rappelle que sur la Commune ont eu lieu deux installations récentes de gens du voyage, pour lesquelles le Préfet a été saisi le vendredi par la Mairie. Le lundi suivant, Monsieur le Maire recevait déjà l'arrêté d'expulsion. Le Procureur avait assuré que l'expulsion serait rapide, et le mardi, le Commandant KOWALOWKA est allé présenter l'ordre d'expulsion aux gens du voyage installés sur les parkings de Aldi et du Dojo, en leur intimant l'ordre de quitter les lieux. Dans la nuit du mercredi au jeudi les gens du voyage sont donc partis. Monsieur le Maire assure que du fait que la Commune soit en règle, elle est protégée par l'Etat.

Le mercredi 29, le Commandant Kowalowka est venu présenter à Monsieur le Maire le bilan de 2013 pour la Commune de Ronchin, et lui a remis un courrier du Commissaire Divisionnaire, Chef de la division de Lille. Monsieur le Maire précise que le Commandant vient d'ailleurs chaque mois et une cellule de veille a lieu avec les bailleurs qui font part des problèmes qu'ils rencontrent, afin d'y trouver des solutions, une réunion se met ensuite en place avec le service prévention de la Ville pour traiter les problèmes plus spécifiques en toute discrétion. Monsieur le Maire cite à l'assemblée le courrier du Commissaire Divisionnaire :

« Monsieur le Maire,

Suite à la communication sur la délinquance 2013, j'ai l'honneur de vous communiquer les chiffres relatifs à votre Commune. Il est à noter que le nombre de cambriolages y a diminué, à l'inverse de la tendance nationale et de la tendance de la division de Lille. »

Monsieur le Maire précise qu'au cours de leurs réunions de chaque mois, le Commandant Kowalowka disait justement que, par rapport aux communes voisines, Ronchin était une ville relativement calme. Il poursuit la lecture du courrier :

« La délinquance générale est en baisse de 3,39% , ce qui va à contre courant de la tendance de la division. Vous trouverez ci-joint un détail par focus avec les indicateurs. »

Monsieur le Maire ne tient pas à faire du triomphalisme, il pense qu'il faut rester modeste dans ce domaine. Même s'il n'y avait qu'une maison cambriolée ou un seul acte d'agression, Monsieur le Maire se met à la place des victimes. Compte-tenu de la spécificité urbaine de Ronchin, il y a des faits constatés qu'il faut porter à la connaissance des concitoyens. Il pense que c'est en partie dû au travail de la police municipale, au service de prévention mis en place, aux trois postes créés depuis le début du mandat, au Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance, aux cellules veilleurs-bailleurs, au Service Jeunesse, au Centre Social, ainsi que tout le tissu social de Ronchin avec les clubs, les collèges et les familles. Monsieur le Maire pense que c'est tout cela qui contribue à aller vers cette tendance, contraire à la tendance nationale, et estime que la Ville peut s'en gratifier.

### 3) Promotion de Madame VERHAEGHE

Monsieur le Maire souhaite féliciter Madame Colette VERHAEGHE, qui a été promue le 1er janvier 2014 Chevalier de l'ordre des palmes académiques.

## **Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2013 : Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2013

### **ARTICLE L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire fait part de l'attribution des marchés mentionnés ci-dessous aux entreprises correspondantes :

- « Maintenance de licence Autocad Revit Architecture Suite et prestations associées », pour un montant de 6 648,51 euros HT pour trois années, attribué à la société MAN AND MACHINE - VISIOGRAPH, Cap 19-13 rue Georges Auric, 75019 Paris.
- « Fourniture d'un tracteur (avec reprise d'un ancien) », pour un montant de 7 900 euros HT (17 900 euros HT pour le nouveau matériel et 10 000 euros HT pour la reprise de l'ancien matériel), attribué à la société EV10 PRO, 1 rue de la Lys, 59253 La Gorgue.
- « Entretien d'une partie des espaces verts de la Commune de Ronchin », pour un montant de 93 690,19 euros HT, attribué à la société PRO GREEN, Parc d'Activité de la Cessoie, 1 rue Simon Vollant, 59130 Lambersart.
- « Travaux d'élagage et d'abattage d'arbres », pour un montant compris entre 15 000 euros HT et 44 000 euros HT, attribué à la société PERILHON, ZA de Templemars, rue d'Ennetières, 59175 Templemars.
- « Organisation de séjours (voyages) pour 2013 »  
Les lots 1, 2 et 3 sont infructueux et le lot 7 est déclaré sans suite.  
Lot 4 : « Séjour région PACA », pour un montant de 460 euros HT par personne et un nombre de personnes compris entre 90 et 115, attribué à l'association MER ET MONTAGNE, 3 rue du Clos Joli, 59155 Faches Thumesnil.  
Lot 5 : « Séjour Côte d'Opale », pour un montant de 167 euros HT par personne et un nombre de personnes compris entre 55 et 70, attribué à l'association MER ET MONTAGNE, 3 rue du Clos Joli, 59155 Faches Thumesnil.  
Lot 6 : « Séjour Alsace », pour un montant de 460 euros HT par personne et un nombre de personnes compris entre 40 et 55, attribué à l'association MER ET MONTAGNE, 3 rue du Clos Joli, 59155 Faches Thumesnil.
- « Travaux d'installation d'un sol souple pour la structure de jeux espace Comtesse de Ségur », pour un montant de 18 514 euros HT, attribué à la société SOREVE, ZA de Templemars, rue du Plouvier, 59175 Templemars.
- « Fourniture de produits spécifiques pour piscine »  
Lot 1 : « Fourniture de produits pour le traitement des eaux de baignade », pour un montant compris entre 1 000 et 22 000 euros HT par an sur 2 ans, attribué à la société BAYROL, Chemin des hirondelles, BP52, 69572 Dardilly cedex.  
Lot 2 « Fourniture de produits pour l'entretien chloromètre et photomètre », pour un montant

compris entre 1 000 et 10 000 euros HT par an sur 2 ans, attribué à la société NTECH, 8 rue Edouard Delesalle, 59563 La Madeleine cedex.

Lot 3 : « Fourniture de produits fongibles spécifiques de nettoyage », pour un montant compris entre 1 000 et 8 000 euros HT par an sur 2 ans, attribué à la société PHS-NES, ZI du Hellu, 59260 Lezennes Lille.

Lot 4 : « Fourniture de produits spécifiques pour vidange piscine », pour un montant compris entre 0 et 2 000 euros HT par an sur 2 ans, attribué à la société SOCODIP, 407 avenue de St Baldou, 84303 Cavaillon cedex.

- « Mise en régie de la gestion des espaces publicitaires du bulletin municipal », la prestation est effectuée à titre gratuit pour la collectivité, le candidat se rémunérant sur les différents annonceurs qu'il aura pris soin de démarcher préalablement, attribué à la société C'UTILE, 999 avenue de la République, 59700 Marcq en Baroeul.

- « Travaux d'aménagement d'un espace de jeux (sol souple, jeu urbain et aménagement paysager) et pose d'une main courante ».

Lot 1 : « Aménagement d'un espace de jeux (sol souple, jeu urbain et aménagement paysager) », pour un montant de 20 921 euros HT, attribué à la société SOREVE, ZA de Templemars, rue du Plouvier, 59175 Templemars.

Lot 2 : « Fourniture et pose d'une main courante sur l'aire de jeux du Champ du Cerf », pour un montant de 3 900 euros HT, attribué à la société SOREVE, ZA de Templemars, rue du Plouvier, 59175 Templemars.

### **DECISIONS PRISES SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L. 2122-22 alinéas 11 et 16,**

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

Par arrêté du 9 décembre 2013, la scp F. Rocheteau & C. Uzan-Sarano est désignée afin de représenter les intérêts de la Commune devant la Cour de Cassation, dans l'affaire l'opposant à la SCI Clémentine.

Par arrêté du 6 janvier 2014, Maître Patrick Delbar, Avocat au Barreau de Lille, est désigné afin de représenter les intérêts de la Commune dans l'affaire l'opposant à la société Golf Lille Métropole devant le Tribunal Administratif de Lille.

Par délibération du 16 mars 2008 modifiée, le Conseil Municipal a accordé délégation au Maire ou en cas d'empêchement au premier adjoint, pour l'ensemble des attributions énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aux termes de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux.

De plus le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

En conséquence, il est porté à la connaissance du Conseil Municipal le tableau récapitulatif de ces décisions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Nord, pour contrôle de légalité.

L'an deux mille quatorze, le trois février, le Conseil Municipal de Ronchin s'est réuni, en Mairie, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RABARY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt janvier deux mille quatorze, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Etaient présents : Mmes BAVYE, CHERRIER, M. DELACROIX, Mme DELSALLE, M. DOUTEMENT, Mme DRAPIER, MM. FARAH, GEENENS, GERARD, Mmes HUART, LECLERCQ, MM. LEMOISNE, MATTHEWS, Mmes MELLOUL, MERCHEZ, MM. PAOLETTI, PATOU, Mme PIERRE RENARD, MM. PROST, RABARY, Mme SEGERS, MM. TONNERRE, VANACKER, VAN DAMME, VASSEUR, Mmes VERHAEGHE, VERMEERSCH, M. VIAL,

Etaient excusées avec pouvoir : Mmes DUROT, LECOCQ, LUVUNDA, RICE,

Etait absente : Mme BOUCKAERT.

## **BUDGETS ET COMPTES, BUDGET PRIMITIF 2014 : Monsieur le Maire**

### Recettes :

Monsieur le Maire annonce un budget total proposé de 19 519 000 euros, avec un fonctionnement supérieur à 17 335 euros et un investissement de 2 184 000 euros.

Il rappelle qu'en 2013 l'investissement était de 3 423 000 euros, tout en relativisant car tout n'avait pas été réalisé et que des annulations ou des reports ont été faits. Globalement, on retrouve un investissement de l'ordre de 13 millions d'euros (2,5 millions par an).

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit actuellement d'un budget de transition, avec une nouvelle municipalité qui sera mise en place en mars 2014. Il faut néanmoins assurer des investissements de qualité, pour permettre aux concitoyens de poursuivre dans de bonnes conditions.

Le montant du budget de fonctionnement était en 2013 de 16 530 000 euros, alors qu'il se monte pour 2014 à 17 millions d'euros, avec donc 800 000 euros supplémentaires à prévoir. Monsieur le Maire

explique qu'il s'agit du résultat de six années d'investissement. Il faut également reprendre le virement vers l'investissement, pour le remboursement du capital de la dette, d'un montant de 372 000 euros, ainsi que l'amortissement de 496 000 euros.

Monsieur le Maire explique que l'on retrouve un excédent. Les recettes ont augmenté, malgré la baisse de la dotation de l'Etat de 0,80%, car elle est compensée en partie par le relèvement des bases de l'Etat. La dynamique de ces bases permet à la Municipalité de dégager un excédent très intéressant à réutiliser. La fiscalité directe apporte une augmentation de 6,63% en recette. Ce qui veut dire qu'entre les bases supplémentaires, la dotation de solidarité urbaine et le FCIP, la Municipalité récupère 700 000 euros. Monsieur le Maire estime que cette somme est considérable et permettra de voir l'année 2014 de façon positive. Il souligne que les dotations et les participations augmentent également de 3,83%.

Monsieur le Maire indique, parmi les hausses significatives, qu'il y a tout le travail effectué par les services pour les remboursements sur les rémunérations du personnel, car 110 000 euros ont pu être récupérés. En produit de service, les 30 000 euros récupérés sont dus au fait que la politique sociale de la Ville rencontre un succès important, car comme il y a plus d'enfants cela induit d'autres dépenses sociales. Monsieur le Maire estime que c'est « tout bénéfice », c'est dépenser plus pour avoir un meilleur service et pour que les enfants soient mieux occupés, comme au service Jeunesse.

Monsieur le Maire rappelle son intervention, lors du DOB, au sujet du fonds intercommunal de péréquation communautaire qui fait bondir les agglomérations riches, dans les régions parisienne, lyonnaise ou dans le dunkerquois, c'est un véritable scandale. Il remercie l'Etat pour le travail qui a été fait au niveau de la suppression de la taxe professionnelle et de tout le mécanisme qui a été mis en place pour faire en sorte que les agglomérations (comme l'agglomération lilloise qui est sous dotée et en grande difficulté) se voient attribuer des compensations intéressantes. Cela va être progressif pour les années à venir et compensera largement la baisse de la dotation générale. L'intéressement pour la Communauté Urbaine est colossal et Monsieur le Maire précise qu'il sera encore plus important pour les communes de la métropole. En 2012 ce fonds était de 40 000 euros pour la Ville de Ronchin, en 2013, il était de 140 000 euros. Pour 2014, il sera encore plus conséquent. Ce sont des recettes supplémentaires qui compensent les inégalités sur le territoire. Lorsque certaines communes crient au scandale, Monsieur le Maire leur répond qu'elles doivent appliquer leurs valeurs pour faire en sorte qu'il y ait une répartition équitable. Il indique que cela apporte à Ronchin des marges de manœuvre appréciables.

Monsieur le Maire fait part du travail mis en place en direction des « contrats avenir ». Comme il l'a annoncé lors de la cérémonie des vœux, c'est donner de l'espoir à des jeunes, pour que dans trois ans certains puissent s'impliquer dans un emploi pérenne. C'est une somme de 131 000 euros donnés par l'Etat ou la Région qui permettra d'aider des jeunes qui ont besoin de repères. Monsieur le Maire estime qu'ils augurent de bons espoirs, que ce soit au CCAS, à l'EHPAD ou au sein de la Mairie de Ronchin.

Le travail de partenariat avec la CAF a permis à la Municipalité de récupérer 91 000 euros, ce qui fait une marge supplémentaire de 800 000 euros.

En fiscalité directe, une augmentation de 6,63% est le fruit du travail engagé sur la Commune pour réindustrialiser et pour aider les entreprises. Monsieur le Maire et Martine AUBRY se sont opposés à ALTAREA qui voulait modifier le PLU (afin d'essayer de faire une plus-value en revendant les terrains de la SEITA pour en faire une urbanisation ou du tertiaire) et ont donc refusé catégoriquement, en préférant réindustrialiser le site, avec le rapatriement des chaînes de vélos B'TWIN à Ronchin. Monsieur le Maire précise que B'TWIN est installé pour deux tiers à Ronchin et un tiers à Lille. Il annonce que cette réindustrialisation est en train de prendre corps, avec

l'accompagnement de ADEO et Leroy Merlin. DECATHLON était également intéressé pour acheter le site, mais Monsieur le Maire a conclu un accord avec la CAMIF et ADEO pour la reprise du site, car il estime préférable de « mettre les œufs dans plusieurs paniers plutôt que dans un seul ». Aujourd'hui ADEO a doublé son site, ce qui a engendré dès 2013 plus d'un million d'euros de base supplémentaire pour la Ville, selon LMCU. Cela fait donc une augmentation du foncier bâti de 8,5%. Monsieur le Maire annonce qu'il existe encore d'autres possibilités de déploiement, ce qui engrangera un budget raisonnable pour l'avenir, tant en fonctionnement qu'en investissement.

#### Dépenses de fonctionnement :

Monsieur le Maire informe que l'intérêt de la dette passe de 152 000 euros à 147 000 pour 2014.

Il note l'importance des charges qui augmentent légèrement de 42000 euros sur 4millions. Ce qui veut dire que ce n'est pas un budget en récession ou un budget de crise, mais un budget bien maîtrisé par les services que Monsieur le Maire tient à remercier, avec des rationalisations, avec des maîtrises des dépenses, avec les mises en concurrence qui font faire des économies à la Municipalité. Tous les services ont participé pour ce maintien de la qualité de service rendu au public, dont Monsieur le Maire souligne l'importance. Il donne pour exemple un retour en régie pour le nettoyage du linge à la cuisine qui engendrera une économie substantielle pour le fonctionnement de la Commune. Il cite les travaux mis en œuvre pour l'économie d'énergie réalisée.

A la crèche du Petit Poucet, le personnel et les 50 enfants ont réintégré leurs locaux. Monsieur le Maire a pu observer, lors de leur journée portes ouvertes, nombre de dispositifs pour la maîtrise des fluides, de l'électricité, etc. Tout cela contribue à donner le même service de qualité, tout en faisant des économies.

Monsieur le Maire aborde le sujet des mutualisations avec LMCU. Il qualifie de « foutaise », de folie et d'irresponsabilité les bruits que font courir certaines personnes, que Ronchin va intégrer Lille. Par contre, il préconise de continuer le travail de mutualisation. Les DGS des communes qui le souhaitent se réunissent régulièrement avec LMCU, pour faire en sorte d'avoir un bloc fort et puissant dans les nouveaux marchés. Il cite pour exemple le marché de la téléphonie où d'énormes économies sont proposées. Au vu du marché de la métropole et de ses 1 200 000 habitants, les opérateurs veulent garder chacun leur « part du gâteau » en faisant des prix tellement bas qu'ils sont sidérants, tout en arrivant encore à faire des bénéfices. Monsieur le Maire estime qu'ils s'enrichissent sur le dos de tout le monde et qu'il y a encore des marges à gagner. Les marges à gagner peuvent se faire en mutualisant.

Monsieur le Maire informe que la Ville a adhéré à la mutualisation des services pour le « plan prévention des bruits et l'environnement ». C'est un projet important qu'il faut appréhender, Monsieur le Maire indique qu'avec l'expertise et la maîtrise de LMCU, c'est beaucoup plus facile, car il suffit de suivre, participer, et faire entendre ses désirs. Grâce à cette mutualisation, Monsieur le Maire vient d'apprendre que c'est 260 000 euros qui vont être économisés sur l'ensemble des villes qui vont y adhérer. Ces 260 000 euros seront rétrocedés au prorata de la participation des villes.

Monsieur le Maire juge qu'en procédant de cette manière, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées.

Les dépenses de personnel augmentent de 3%. Elles englobent, non seulement le GVT, mais également toute la politique d'amélioration envers le public de la Municipalité. Après les élections, un responsable de communication sera recruté, pour une période de sept mois. Monsieur le Maire annonce dès la semaine prochaine, le recrutement du responsable Médiathèque-Culture pour une période de 10 mois. Un technicien territorial, chargé des suivis travaux, doit intégrer les services le mois prochain, afin de suivre le patrimoine. Deux policiers doivent être remplacés par suite de mutations. Un « emploi avenir » est prévu au CTM. Une employée de l'OSR intégrera le personnel

municipal, avec une baisse de leur subvention proportionnellement. Un personnel de renfort est également prévu au service Espaces Verts pour une période de 2 fois six mois. Les postes du RAM sont également prévus. La « stagiairisation » et la titularisation se poursuivront pour les personnels horaires de la Mairie, sans compter les 16 « Contrats d'Avenir » évoqués précédemment. Monsieur le Maire argue une politique volontariste pour un meilleur service, un meilleur accueil du public, de la petite enfance jusqu'aux aînés en passant par tous les autres services. Il rappelle que la prise en charge de la mutuelle pour le personnel, en grande partie de catégorie C, qui n'avait pas de mutuelle. Cette première aide a permis à certains d'en souscrire une. Conformément à l'accord qui a été pris, cette prise en charge s'étendra en vue d'une meilleure protection. Monsieur le Maire fait observer que ce budget pour le personnel se veut résolument optimiste.

Monsieur le Maire laisse à l'assemblée prendre connaissance des tableaux présentant les budgets.

#### Investissement :

Monsieur le Maire commente les tableaux présentés en recettes et en dépenses. Il cite le capital de la dette qui reste à « éponger », les opérations d'ordre, les nouveaux investissements à hauteur de 1 700 000 euros.

Il précise que cette année sont prévus beaucoup de travaux dans les bâtiments communaux, car l'année 2015 sera consacrée en partie au gros œuvre de la médiathèque. Pour l'école et la petite enfance, la poursuite du travail de réfection des écoles Lacorre-Ferry-Dolto est en cours, afin d'être achevée quasiment flambant neuves pour le mois de septembre, les travaux concernant la salle des maîtres à la place du logement de fonction, les travaux d'agrandissement de Dolto et de Suzanne Lacorre, la suppression du préfabriqué et leur remplacement en dur pour les ALSH et la garderie, la réfection de la cour et du préau d'école, etc. Il énumère les budgets consacrés à ces travaux en précisant que presque 900 000 euros auront été consacrés à cette école.

Monsieur le Maire continue l'énumération des chiffres présentés dans les tableaux à l'assemblée.

Il rappelle les rapports obtenus de VERITAS, ainsi que le travail de concertation effectué avec Mesdames CHERRIER et BAVYE concernant le stand de tir. Les travaux du stand de tir étaient prévus en 2013, mais compte-tenu de l'énormité du suivi, ils n'avaient pu être mis en place. Les mises en concurrence vont être lancées pour une réalisation dans le courant de l'année 2014.

Monsieur le Maire annonce une enveloppe de 100 000 euros dédiée à l'accessibilité qui va être débloquée. Il demande à Madame CHERRIER de réunir une commission dans les jours à venir, afin de définir les priorités, suite aux rapports de VERITAS, pour mettre en conformité l'ensemble des bâtiments et suivre la politique volontariste de la Municipalité.

Monsieur le Maire indique que l'aménagement du chemin Camille Saint Saëns lui tenait à cœur depuis longtemps, il est heureux de pouvoir enfin le présenter. Ce chemin se trouve derrière les jardins familiaux. Il permettra la continuité piétonne du chemin qui va du chemin de Lesquin vers les rues Chopin et Berlioz, en cheminant derrière la rue Aragon et le collège Gernez Rieux, chemin qui s'arrête aujourd'hui clos Saint Saëns, ce qui oblige les piétons à emprunter la rue et les parkings. Des propositions de 90 000 euros ont été faites sur ce projet. Monsieur le Maire estime qu'il n'est pas utile d'avoir un chemin de « Byzance » et que le projet retenu est de 27 000 euros.

Monsieur le Maire énonce les divers travaux présentés au tableau.

Dans le cadre du PPI, afin de faire des économies d'énergie, il avait été proposé de fermer chaque année un préau d'école. Monsieur le Maire annonce que depuis l'année dernière, tous les préaux ont été fermés. Ils sont aujourd'hui un véritable confort offert aux enseignants, avec des pièces supplémentaires, et procurent de réelles économies d'énergie.

De la même façon, il y a six ans, la pose de panneaux solaires a été proposée sur les sites les plus énergivores : salles Nio, Ladoumègue, Cartigny, etc. En 2013, la cuisine centrale a fait l'objet d'un appel d'offres et les travaux seront réalisés prochainement.

Monsieur le Maire propose que la salle Coubertin en soit équipée pour 2015, cette salle étant utilisée par de nombreux sportifs, le débit d'eau chaude y est très important.

Aucun site n'ayant été proposé dans le cadre de l'installation de panneaux solaires pour 2014, Monsieur le Maire propose l'achat d'un véhicule électrique pour le CTM, afin de commencer le renouvellement du parc avec une énergie propre.

Monsieur le Maire explique que l'ensemble du budget investissement 2014 est réparti :

- par chapitres : opérations d'ordres, remboursements, immobilisations corporelles, etc.
- par fonctions : la sécurité, l'hygiène, les créations, le développement durable, l'accessibilité.

Il contient également un aperçu du stock de la dette. Monsieur le Maire précise que l'emprunt 2014 n'y figure pas car il doit être finalisé, il sera à peu près à hauteur du montant du stock de 2013. Il augmentera en 2015, car il comprendra la création de la médiathèque.

Néanmoins, Monsieur le Maire annonce un encours de la dette à 185 euros, alors qu'il est de 949 euros pour des strates de même population. Les ratios sont très intéressants pour les Ronchinois, avec un produit des impositions directs par rapport à la population de 386 contre 519, les recettes de fonctionnement de 955 contre 1 300 pour des villes de même strates, l'encours de la dette par rapport aux dépenses réelles est de 19,40 % pour Ronchin et de 69 % pour les villes de notre catégorie. L'encours de la dette est à 3 353 000 euros, contre un encours de dette de 13 millions d'euros pour des villes avec une population identique. Monsieur le Maire estime donc que c'est un budget qui se veut résolument optimiste.

#### Intervention de Monsieur GERARD :

Monsieur GERARD déclare que ce budget est impeccable, bien tourné et bien lisse, comme tous ses prédécesseurs. Il pense que le groupe Communiste et lui-même ont craché l'essentiel de leur venin lors des discussions sur le DOB et la réforme des collectivités locales. En effet, le Débat d'Orientation Budgétaire définit l'esprit dans lequel va s'élaborer le budget de la Commune, en le situant dans son environnement économique social et politique. Parallèlement, il dit avoir la sensation que l'architecture du budget primitif était déjà dessinée bien avant cette très intéressante réflexion collective. Il ajoute que cette architecture est la même que celle des budgets précédents et qu'il aurait pu relire son intervention de l'année dernière, personne ne s'en serait aperçu. En commission, il a été question de budget de transition, il souligne qu'aujourd'hui il a été question de budget optimiste. Cela le fait sourire car, à Ronchin, il n'existe que des budgets de transition. Monsieur GERARD constate qu'il est élu depuis six ans et qu'il en a déjà voté cinq. S'il ouvre le dictionnaire au mot « transition », il lit : « état intermédiaire préparant le passage d'un état dans un autre », il estime que ce n'est certainement pas le cas à Ronchin. Il parie que celui de l'année prochaine sera en tout point identique à celui-ci, mais il n'en fait pas grief, car comme toutes les communes en France, la Municipalité de Ronchin dépense l'argent dont elle dispose et rien de plus. Monsieur GERARD convient que les ressources de la Commune n'ont pas diminué, au contraire, et il se réjouit qu'un peu de confort soit arrivé avec quelques marges. Mais elles ne permettront pas de satisfaire les besoins des concitoyens en totalité, la Commune étant obligée d'étaler dans le temps les

réalisations nécessaires à leur bien-être. S'endetter pour construire dans le contexte actuel, constitue un pari sur l'avenir plus qu'aléatoire, d'autant plus que les taux d'intérêts trop élevés n'encouragent pas l'investissement. Monsieur GERARD fait remarquer que plus de 150 000 euros de remboursement de dette n'est pas rien, même si la ville est très peu endettée. Il est las de le répéter, mais une relance de l'économie de la Municipalité se fera nécessairement par une valorisation des initiatives des collectivités locales. C'est pourquoi vouloir réduire les moyens d'action des villes et des régions est une aberration économique. Monsieur GERARD préfère donc présenter sa critique du budget primitif sur la forme, et non sur le fond. Il regrette qu'une affaire aussi importante que les finances communales, concernant au premier chef toute la population, soit réglée dans les bureaux feutrés des élus et des cadres administratifs. Il sait qu'il en a toujours été ainsi et que c'est pareil partout. Cependant il se demande s'il ne serait pas une démarche novatrice d'intéresser les Ronchinois, en amont des constructions budgétaires, à l'élaboration des budgets. D'un côté la Commune ferait œuvre d'éducation populaire, de l'autre, les gens enrichiraient les élus de leurs critiques et de leurs idées. Les comités de quartiers pourraient constituer un formidable outil pour ce faire, sachant que le budget n'est pas seulement une affaire réservée aux techniciens et aux spécialistes.

Monsieur GERARD finit par une note d'humour et tient à rendre hommage à la sagesse de Monsieur le Maire en lui faisant remarquer qu'il aurait pu, puisqu'il quitte son mandat, charger la barque de son successeur en mettant quelques millions sur une piscine olympique avec toit ouvrant, une salle de spectacle ou une statue en marbre rose de Pierre MAUROY ou d'Amélie NOTHOMB avec une fleur entre les dents. Mais non, raisonnable fût Monsieur le Maire, raisonnable il sera, et raisonnable et raisonnable il restera. Monsieur GERARD lui souhaite donc une bonne retraite en espérant qu'il se porte bien.

#### Intervention de Monsieur VIAL :

Malgré des propos optimistes, Monsieur VIAL indique que les élus écologistes sont conscients que la construction du budget reste délicate, car le contexte financier national demeure toujours aussi difficile. Les finances locales subissent un « effet 6 août » pour la plupart des collectivités, et le constat que les dépenses de fonctionnement des collectivités augmentent plus fortement que les recettes s'exprime déjà depuis plusieurs années. Dans ces conditions, il en résulte un budget prudent, particulièrement en matière de dépenses d'investissement. L'équipe municipale qui prendra le relais en mars trouvera une ville à l'endettement largement maîtrisé et aux finances saines qui permettront de mener de nouveaux projets, car il ne faut pas oublier que les investissements publics sont des leviers de l'activité économique locale. En matière de dépenses de fonctionnement, les dépenses du personnel sont stabilisées à 62% des dépenses totales de fonctionnement de la Commune, ce qui est une part satisfaisante pour avoir quelques marges de manœuvre. De plus, concernant les coûts des flux énergétiques qui ne cessent d'augmenter, une augmentation de 100 000 euros a encore été notée cette année, pour dépasser le million d'euros. Monsieur VIAL assure qu'une politique d'économie d'énergie est primordiale, la chasse au gaspillage ne doit jamais être relâchée et les investissements d'économie d'énergie sont à privilégier.

Il donne en exemple le magazine des maires du nord qui va sortir au mois de février « le maire et l'énergie », il relate une expérience dans le Douaisis où plusieurs communes se sont associées pour financer un conseiller en énergie partagée. Dès la deuxième année de fonctionnement, le bilan fait état de cinq euros de dépense évités par habitant et par an.

Monsieur VIAL indique que les élus écologistes sont particulièrement attentifs aux investissements mobilisés en faveur du développement durable qui doit être le conducteur de toute politique municipale, car c'est cette politique qui apportera des réponses concrètes aux préoccupations

actuelles, sans hypothéquer l'avenir des jeunes générations. C'est un budget intégrant pleinement le développement durable qui permettra d'initier un projet municipal à la fois exemplaire et innovant, concourant à une image positive et dynamique de la Ville de Ronchin, un projet municipal à coût maîtrisé contribuant à une bonne gestion de la Ville, un projet municipal prospectif permettant d'anticiper les enjeux à moyen et long terme, un projet municipal convivial et participatif mobilisant les acteurs de la Commune et favorisant les initiatives portées localement.

En matière de recettes, le groupe « Ecologie les Verts » soutient la stabilité fiscale proposée, c'est pourquoi il reste primordial d'explorer toutes les autres sources possibles de recettes, comme les subventions ou les nouveaux outils financiers, comme les fonds de développement urbain ou les prêts bonifiés qui sont actuellement en négociation dans le contrat de Plan Etat-Région et dans les programmes opérationnels européens. Monsieur VIAL pense qu'il faut faire preuve d'ingéniosité, se montrer prospectif et inventif, en mettant en avant les qualités environnementales et sociales des projets municipaux, mais aussi engager des actions collectives à plusieurs communes, pour des économies d'échelle et pour se faire reconnaître. Plusieurs instances, l'Europe, LMCU, la Région et le Département orientent leur soutien vers des politiques de développement durable, Monsieur VIAL estime qu'il faut aller taper aux bonnes portes et proposer des projets, pour être soutenu par des aides provenant d'appel à projets, d'appel à manifestations d'intérêt, d'appel à candidatures de fonds européens. Avec des éléments énoncés en perspective, les élus écologistes approuvent le budget primitif 2014 qui a été présenté.

#### Intervention de Monsieur VANACKER :

Monsieur VANACKER se joint à ses collègues élus qui participent à l'élaboration du budget, afin de remercier Monsieur le Maire pour l'effort sur le budget alloué à l'action culturelle, en plus de celui exigé par la construction de la médiathèque. Par les temps qui courent, certains prétendent que la Commune devrait se doter d'une politique culturelle ambitieuse. Monsieur VANACKER estime que cela manque de respect aux agents qui œuvrent chaque jour pour la culture dans la Ville de Ronchin, mais cela n'est pas le plus grave, car personne ne les croise jamais à l'occasion des manifestations qui jalonnent l'année culturelle ronchinoise. Il pense que, pour certains, la culture ne les intéresse pas vraiment, pour les autres, ils n'habitent même pas la Ville alors, comme on dit : « pardonnons les, ils ne savent pas ce qu'ils disent ».

#### Intervention de Monsieur DELACROIX : inaudible à l'enregistrement.

#### Intervention de Monsieur LEMOISNE :

Monsieur LEMOISNE rappelle que tous les points de vues de chacun ont été exprimés lors du DOB et qu'il n'y a pas lieu de les rééditer. Il tient cependant à faire remarquer qu'élaborer un budget en ces temps est un véritable défi et qu'il a été relevé. Il précise qu'il a été passé sous le signe de la responsabilité avec, surtout, les efforts dans la maîtrise des dépenses qui sont engagées. Monsieur LEMOISNE souligne la volonté volontariste et sociale de Monsieur le Maire pour tous les Ronchinois, dont il se fait le porte parole, afin de le remercier. Il indique que Monsieur le Maire manquera à tous, mais assure qu'il sera là très souvent.

Il fait part de son émotion de partager ce dernier conseil avec les élus du groupe Communiste. En tant que responsable du groupe Socialiste, il a toujours eu plaisir à travailler avec eux et estime qu'il vont manquer à tous, il l'exprime très sincèrement.

Monsieur LEMOISNE indique que le groupe Socialiste approuve ce budget.

Intervention de Monsieur PAOLETTI :

Monsieur PAOLETTI estime que ce budget est un budget équilibré et il félicite les adjoints qui l'ont réalisé jusqu'à présent. Il espère que cela sera un budget de transition.

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité, le budget primitif 2014.

Monsieur MATTHEWS, et Madame LECOCQ s'abstiennent.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Nord, pour contrôle de légalité.

**BUDGETS ET COMPTES, VOTE DES TAUX 2014 : Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, vote pour l'année 2014 les taux suivants :

	Taux 2013	Taux 2014
Taxe d'Habitation	28,89%	28,89%
Taxe Foncière (bâti)	21,42%	21,42%
Taxe Foncière (non bâti)	58,84%	58,84%

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Nord, pour contrôle de légalité.

Monsieur le Maire tient à remercier chaleureusement Monsieur THIEBAULT, Directeur Général des Services, Madame JUSTIN et Monsieur HEMAR pour le service des Finances, et tous les chefs des services qui ont œuvré pour présenter un beau budget qui préserve l'avenir.

**SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES, BUDGET PRIMITIF 2014 : Monsieur VASSEUR**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget annexe M 4 du Service Extérieur des Pompes Funèbres qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 18 166, 57 euros (DIX HUIT MILLE CENT SOIXANTE SIX EUROS ET CINQUANTE-SEPT CENTIMES).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Nord, pour contrôle de légalité.

**SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES, TRAVAUX D'INHUMATION ET D'EXHUMATION, TARIFS 2014 : Monsieur VASSEUR**

Le service extérieur des pompes funèbres est une mission de service public défini à l'article L. 2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il comprend notamment les travaux de creusement et de comblement des fosses, d'ouverture et de fermeture des caveaux (ou travaux de fossoyage).

Depuis le 10 janvier 1998, les activités du service extérieur des pompes funèbres s'exercent dans le cadre concurrentiel.

Elles peuvent être exécutées non seulement par le personnel communal, mais aussi par celui des entreprises, établissements et associations qui sont habilités à cet effet par la Préfecture.

Le service communal exerçant l'activité de travaux de fossoyage pour laquelle une habilitation préfectorale a été obtenue le 8 avril 2009, revêt le caractère de service public industriel et commercial.

Cette qualification a pour conséquence l'application d'un régime financier à budget individualisé retraçant les différentes opérations afin de déterminer le coût du service et de vérifier l'équilibre des recettes et des dépenses. Le principe de l'équilibre financier est rappelé aux articles L. 2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. A cet égard, les ressources sont constituées par les prix acquittés par les familles en paiement des prestations assurées.

Pour l'exercice 2013, et sous réserve du vote du compte administratif 2013 et de sa conformité au compte de gestion, le résultat fait apparaître un excédent de 1 110,40 €.

Monsieur VASSEUR précise que le fait d'employer du personnel communal permet d'avoir un coût nettement inférieur aux entreprises privées, ce qui correspondrait à un tarif de deux à trois fois plus élevé que les tarifs appliqués actuellement. Il indique que les tarifs appliqués au cimetière n'ont pas augmenté depuis 2007, c'est une volonté municipale de ne pas grever financièrement la population.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs au montant 2013 selon le tableau ci-joint.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Nord, pour contrôle de légalité.

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, EXERCICE 2014 : Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'octroie des subventions suivantes :

6 4 6574 (0305)

- Association Calins BB : 70 000 €  
1er acompte adopté au conseil municipal du 16/12/2013 (20 000€)

5 20 657362 (0312)

- Centre Communal d'Action Sociale : 333 000 €  
1er acompte adopté au conseil municipal du 16/12/2013 (150 000€)

Monsieur le Maire précise que l'excédent de fonctionnement dégagé permet d'anticiper et de donner 70 000 euros supplémentaires à Calins BB, qui permettront une année plus optimiste. Madame DRAPIER avait informé la Municipalité des difficultés de trésorerie que risquait de rencontrer cette crèche. Ces difficultés n'étaient pas dues à un mauvais fonctionnement mais aux retards de versements des organismes.

Monsieur le Maire ajoute que le renouvellement de la convention sera proposé au prochain Conseil Municipal, elle concrétisera l'augmentation du tarif proposé afin de rendre un service de qualité. Néanmoins, des conditions seront ajoutées, comme la présence d'un délégué de la Ville au conseil d'administration, en quelque sorte un comité de surveillance qui suivra l'évolution des budgets, ainsi que l'obligation de la structure d'adhérer à l'association Colline qui apporte une aide à la gestion.

Monsieur le Maire informe que les autres subventions seront versées après la connaissance du compte administratif 2013.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Nord, pour contrôle de légalité.

## **MISE EN PLACE ET AFFECTATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (AP/CP), PROJET MÉDIATHÈQUE : Monsieur le Maire**

Dans le but de proposer à la population une offre adaptée à ses besoins et attentes, la bibliothèque fait l'objet depuis plusieurs années d'une réflexion visant à construire un nouvel équipement. Dans cet optique de construction d'une médiathèque municipale, une phase de sélection du maître d'œuvre est en cours, à laquelle suivra celle de travaux. Des études préalables à la livraison effective, la mise en œuvre du projet doit s'étaler sur plusieurs années.

La gestion en autorisation de programme d'un projet d'investissement permet, en dépassant le principe d'annualité budgétaire, de ne pas inscrire sur un même budget le coût total d'une opération de travaux dont la réalisation est amenée à s'échelonner sur plusieurs années.

Le montant de l'autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour la réalisation du projet. Ce montant peut-être révisé à tout moment en session budgétaire.

Les crédits de paiement (CP) sont quant à eux inscrits chaque année au budget de l'exercice pour le montant des dépenses qui seront effectivement mandatées sur l'année. De ce fait, l'équilibre budgétaire de la section d'investissement ne s'apprécie qu'au seul regard des crédits de paiements inscrits au budget N.

Parallèlement, un échéancier prévisionnel et pluriannuel des crédits de paiements permet à tout moment de mesurer la charge des engagements restant à honorer sur les exercices ultérieurs. Par rapport à une gestion budgétaire classique des investissements, la gestion en AP/CP permet donc notamment :

de faciliter l'arbitrage en éclairant les élus et services sur la faisabilité des projets,  
d'accroître la visibilité en fixant, pour plusieurs exercices, les crédits affectés à la réalisation d'une opération,  
de limiter la mobilisation prématurée des crédits en ajustant les ressources (emprunt, fiscalité et autofinancement) au fur et à mesure, en fonction des marges de manœuvres financières de la Ville,  
d'augmenter le taux de consommation des crédits inscrits et de limiter voire supprimer, pour les projets concernés, la procédure des reports budgétaires.

Le Conseil Municipal, à la majorité, vote l'autorisation de programme ainsi que sa répartition et affectation en crédits de paiement tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous :

	Imputation	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	AP
AMO & programmation	3 21 2031 0500 (op 06012)	23 680,80 €	15 787,20 €	25 833,60 €	36 667,20 €	15 000,00 €	116 968,80 €
Etudes diverses	3 21 2031 0500 (op 06012)		32 834,00 €	473,40 €			33 307,40 €
Indemnités architectes et jury	3 21 2031 0500 (op 06012)		84 557,20 €				84 557,20 €
Maitrise d'oeuvre	3 21 2031 0500 (op 06012)		105 645,23 €	155 896,72 €	225 080,57 €		486 622,52 €
Travaux	3 21 2313 0500 (op 06012)				3 000 000,00 €	1 193 475,00 €	4 193 475,00 €
Etude mobilier/informatique	3 21 2031 0500 (op 06012)			41 860,00 €			41 860,00 €
Mobilier	3 21 2184 0500 (op 06012)					418 600,00 €	418 600,00 €
Informatique	3 21 2183 0500 (op 06012)					423 683,00 €	423 683,00 €
Collections	3 21 2188 0500 (op 06012)				239 200,00 €	239 200,00 €	478 400,00 €
<b>Total dépenses TTC</b>		<b>23 680,80 €</b>	<b>238 823,63 €</b>	<b>224 063,72 €</b>	<b>3 500 947,77 €</b>	<b>2 289 958,00 €</b>	<b>6 277 473,92 €</b>
Subv non transférables (DRAC)	3 21 1321 3300 (op 06012)				1 565 250,00 €		1 565 250,00 €
Subv transférables (DRAC)	3 21 1311 3300 (op 06012)				317 125,00 €		317 125,00 €
Autofinancement, recettes propres, emprunt		23 680,80 €	238 823,63 €	224 063,72 €	1 618 572,77 €	2 289 958,00 €	4 395 098,92 €
<b>Total recettes TTC</b>		<b>23 680,80 €</b>	<b>238 823,63 €</b>	<b>224 063,72 €</b>	<b>3 500 947,77 €</b>	<b>2 289 958,00 €</b>	<b>6 277 473,92 €</b>

Monsieur le Maire informe que sur les 6 277 473 euros de coût total, 45% seront pris en charge par la DRAC, auxquels il conviendra d'ajouter le fonds de compensation de la TVA, ce qui portera la subvention à plus de 60%.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Nord, pour contrôle de légalité.

**ACHAT D'UN TERRAIN SIS RUE CHARLES SAINT VENANT, AGRANDISSEMENT DE L'EMPRISE DU CIMETIÈRE, MAJORATION DU PRIX : Monsieur le Maire**

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2013/78 du 24 juin 2013 « Achat d'un terrain sis rue Charles Saint Venant, agrandissement de l'emprise du cimetière »,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2013/56 du 11 avril 2013 « Levée de réserve n°6, terrains rue Charles Saint Venant, agrandissement du cimetière »,

Le propriétaire de l'immeuble, sis 105 rue Charles Saint Venant, Madame Vyncke Paperman discute le prix du m<sup>2</sup> et a souhaité une majoration de celui-ci.

Après négociation, un accord de principe a pu être convenu pour un prix de 115 euros le m<sup>2</sup>, soit un prix total de 38 985 euros.

Afin de permettre la réalisation de cette opération d'intérêt général, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette majoration du prix, autorise Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à l'achat, fixé au prix de 38 985 euros, prend en charge les frais d'acte inhérents à cet achat.

La dépense sera imputée à la fonction 8 sous fonction 23 article 2111 des documents budgétaires de la Commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Nord, pour contrôle de légalité.

Monsieur le Maire suspend la séance et donne la parole au public.

Après l'intervention du public, Monsieur le Maire ré-ouvre la séance.

**AIDE FINANCIÈRE AUX RAVALEMENTS DE FAÇADE, ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE : Madame VERMEERSCH**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2006 « aide financière aux ravalements de façade, avis »

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2006 « aide financière aux ravalements de façade, extension de périmètre, avis »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, pour le ravalement de façade, attribue une subvention communale à :

NOM	PRENOM	ADRESSE	MONTANT
CARLE	Frédéric	66 rue Jules Guesde	1 680,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 680,00 €</b>

La dépense sera imputée à la fonction 7 sous fonction 0 article 6745 des documents budgétaires de la Commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Nord, pour contrôle de légalité.

**EXERCICE 2014, DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX, TRAVAUX À LA CUISINE DU CENTRE SOCIAL DU GRAND CERF, MISE EN PLACE DE LA MARCHÉ EN AVANT : Madame VERHAEGHE**

Madame VERHAEGHE rappelle le rôle prépondérant de la Maison du Grand Cerf dans la vie du quartier et dans la ville toute entière. Ce centre social et culturel joue un rôle capital dans le maillage social. Il lutte contre l'isolement, permet aux habitants d'être de véritables citoyens qui participent activement à la vie de la cité, autour d'actions mises en œuvre par le personnel et les bénévoles du conseil d'administration, dont Madame VERHAEGHE salue le travail et le dévouement. Elle rappelle qu'en 2011, lors du budget primitif, une somme de 60 000 euros a été consacrée à une première tranche de travaux visant à améliorer l'accueil, et à réorganiser au mieux l'occupation des locaux de ce centre. C'est aujourd'hui une somme de 40 000 euros qui est inscrite au budget primitif, lequel vient d'être voté. Cette somme sera affectée à la réalisation de nouveaux travaux. La Municipalité continue donc à soutenir les actions du centre social et réalisera en 2014 des travaux de restructuration de la cuisine.

Le principe retenu est celui de mettre en conformité l'office, par la mise en place d'une marche en avant, c'est à dire la séparation des flux propres et sales, la réfection des locaux (hors mobilier) et la prévision d'une entrée matérialisée et compatible avec des livraisons depuis des véhicules lourds.

La Commune va réaliser en 2014 des travaux de restructuration à la cuisine du centre social du Grand Cerf (Mise aux normes marche en avant).

Une somme de 40 000€ est inscrite au Budget Primitif 2014 pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter de l'Etat une participation financière au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Les recettes seront imputées à la fonction 5 sous fonction 20 article 1321 des documents budgétaires de la Commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Nord, pour contrôle de légalité.

#### **EXERCICE 2014, DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX, CRÉATION D'UN SELF AU RESTAURANT CLÉMENT : Monsieur GEENENS**

La Commune va réaliser en 2014 des travaux de création d'un self au restaurant Clément.

Une somme de 52 000€ est inscrite au Budget Primitif 2014 pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter de l'Etat une participation financière au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Les recettes seront imputées à la fonction 2 sous fonction 51 article 1321 des documents budgétaires de la Commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Nord, pour contrôle de légalité.

#### **TARIFS MUNICIPAUX 2014, MODIFICATION : Madame SEGERS**

Madame SEGERS explique qu'il s'agit de la participation individuelle des retraités de plus de 60 ans, qui participent au voyage annuel du mois de juin 2014. Elle précise que cette participation est calculée en fonction du montant du voyage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le tarif ci-dessous :

<b>DESIGNATION</b>	<b>TARIFS 2014</b>
<b><u>VOYAGE DES AINES</u></b>	6,00 €
- Aînés de RONCHIN de plus de 60 ans :	prix du marché
- Accompagnants et Extérieurs :	

Monsieur le Maire indique que la participation 2013 était de 5 euros et que le prix du marché annonçait une augmentation de deux euros. Il a donc été décidé que la Ville participerait pour moitié.

Intervention de Monsieur GERARD :

Monsieur GERARD fait remarquer que la participation est injuste, car la personne touchant une grosse retraite paiera le même tarif que la personne ayant une petite retraite.

Monsieur le Maire fait savoir qu'auparavant ce voyage était gratuit, certains s'inscrivaient et ne venaient pas, le fait de donner une participation a permis d'optimiser les dépenses. Il indique que son successeur pourra, s'il le souhaite, indexer cette participation sur le quotient familial.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Nord, pour contrôle de légalité.

**INVESTISSEMENT 2014 MULTI-ACCUEIL LE PETIT POUCKET, DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA CAF DE LILLE : Madame HUART**

La Caisse d'Allocations Familiales de Lille aide, sous forme de subvention, les opérations immobilières et mobilières visant à développer les activités qui entrent dans son champ de compétences.

La Commune a, en 2013, aménagé la structure « Le Petit Poucet ». Il s'agissait essentiellement de créer un dortoir pour chaque section, un office et un bureau supplémentaire.

S'agissant d'un plan de rénovation des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant, le montant de la subvention de la C.A.F. est de 3 700 € par place rénovée soit 185 000 € sachant que le coût global des travaux s'élève à 460 405,76 € hors taxes.

En outre, l'achat d'équipement qui accompagne cette opération mobilière peut également faire l'objet d'une aide à l'investissement sur fonds locaux à hauteur de 40% du coût total hors taxe, soit 16 926,86 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter ces aides à l'investissement auprès de la C.A.F. et à signer les conventions inhérentes.

En cas d'octroi, la présente subvention sera admise en recette à la fonction 6 sous fonction 4 articles 1318, 1328 des documents budgétaires de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Nord, pour contrôle de légalité.

### **INVESTISSEMENT 2014 MULTI-ACCUEIL LES PETITS BRUANTS, DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA CAF DE LILLE : Madame HUART**

La Caisse d'Allocations Familiales de Lille aide, sous forme de subvention, les opérations immobilières et mobilières visant à développer les activités qui entrent dans son champ de compétences.

La Commune a, pour 2014, le projet de rénover la structure « Les Petits Bruants ». Il s'agira essentiellement de remplacer la fenêtre du dortoir par une porte-fenêtre permettant l'évacuation des lits d'enfants et de créer un sas d'entrée.

Le montant de la subvention de la C.A.F. s'élèverait à 3 000 € pour un montant total des travaux de 9 000€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter cette aide à l'investissement auprès de la C.A.F. et à signer la convention inhérente.

En cas d'octroi, la présente subvention sera admise en recette à la fonction 6 sous fonction 4 article 1328 des documents budgétaires de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Nord, pour contrôle de légalité.

### **INVESTISSEMENT 2014 ALSH ET SÉJOURS DE VACANCES, DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA CAF DE LILLE : Madame VERHAEGHE**

Madame VERHAEGHE informe qu'une exposition, organisée par le service jeunesse, se tient dans le hall de la Mairie, afin de présenter toutes les activités en direction des enfants et des adolescents qui auront lieu tout le long de l'année 2014. Elle indique que c'est le moment pour les familles de

rencontrer les directeurs et les animateurs de structures d'accueil et de loisirs, d'échanger avec les équipes, de prendre connaissance des thèmes pédagogiques retenus dans les domaines sportifs et culturels, de s'informer sur les sorties dans la région et sur les séjours organisés par la Municipalité cet été. Cette exposition durera toute la semaine, toutes les après-midi ainsi que le mercredi toute la journée, mais également samedi matin aux heures d'ouverture de la Mairie.

Madame VERHAEGHE rappelle que l'été dernier 130 jeunes sont partis en séjour, et 310 enfants par jour (en moyenne) ont été accueillis, rien que pour la période de juillet-août. Elle informe que les structures d'accueil sont ouvertes à chaque période de vacances scolaires, et précise que les ALSH ne fonctionnent pas dans toutes les villes durant chaque période de vacances scolaires. De plus, un accueil en garderie est assuré avant et après la journée. Les familles apprécient beaucoup de pouvoir confier leurs enfants à un service public de qualité, dirigé par des professionnels de l'animation. Un meilleur accueil pour une meilleure qualité de service public peut être constaté.

Pour 2014, la Commune a prévu un investissement autour de six projets pour améliorer cet accueil sur les quatre pôles de la ville, correspondant aux écoles de la ville, ainsi qu'à la Maison Bedos, consacrée aux adolescents. Cet investissement concerne les séjours qui auront lieu à Saint-Valéry-sur-Somme, endroit qui a été très apprécié l'année dernière. Il s'agit de fourniture d'ordinateurs, d'imprimantes, de matériel de camping, de lits de camp, de remplacement de jeux pour les ALSH, etc.

La Caisse d'Allocations Familiales du Nord aide, sous forme de subvention, les opérations et équipements destinés à développer des activités entrant dans son champ de compétences.

La commune a prévu, pour 2014, un investissement autour de six projets pour améliorer l'accueil des jeunes Ronchinois sur les pôles ALSH Lacorre-Ferry, Kergomard-Brossolette, Coty-Moulin, Desbordes Valmore-Mollet, Bedos et séjours de vacances.

Le montant de cette subvention est égal à 40% du montant des dépenses hors taxes soit un montant de subvention estimé à 44 296 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention à la C.A.F.

En cas d'octroi la présente subvention sera admise en recette à la fonction 4 sous fonctions 22 et 23 article 1318 des documents budgétaires de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Nord, pour contrôle de légalité.

## **DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETABLISSEMENT ET D'EXPLOITATION DU RÉSEAU CÂBLÉ : Monsieur VAN DAMME**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 octobre 2012 « Dissolution du syndicat intercommunal d'établissement et d'exploitation du réseau câblé avis »,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2013 prononçant la fin de l'exercice des compétences du syndicat intercommunal d'établissement et d'exploitation du réseau câblé de l'agglomération de Lille à compter du 31 décembre 2013,

Considérant les écritures du compte de gestion et du compte administratif 2013 et l'affectation du résultat adoptés par le conseil d'administration le 15 janvier 2014,

Il en résulte un excédent au Trésor de 18 160,16 euros au compte 515.

Considérant les clés de répartition entre les communes membres du syndicat intercommunal d'établissement et d'exploitation du réseau câblé prenant en compte les ressources fiscales et la population, la Ville récupère un excédent de 829,92 euros (808,76 euros en investissement et 21,16 euros en fonctionnement)

Monsieur le Maire indique que la Municipalité veillera à ce que les sociétés SFR et Numéricable réutilisent ces locaux. Il précise que la société Numéricable doit le faire et une location est prévue pour la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les écritures nécessaires à cette régularisation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Nord, pour contrôle de légalité.

**MESURES DE RESPONSABILISATION APPLICABLES AUX ÉLÈVES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ, CONVENTION : Monsieur GEENENS**

Monsieur GEENENS rappelle que c'est dans les années 1983-1984, avec l'autonomie des EPLE (établissements locaux d'enseignement), que sont apparues des sanctions au sens plein. Elles ont été modifiées le 13 juillet 2000. Ces mesures comprenaient l'avertissement, le blâme, ainsi que les TIG (travail d'intérêt général). En 2000, les législateurs ont prévu de transformer les TIG en « mesures de prévention, d'accompagnement et de réparation ».

En 2011, cette mesure a de nouveau été transformée en « mesure de responsabilisation », afin de permettre à un jeune collégien ou lycéen de réparer ce qu'il a détérioré en lui faisant prendre conscience des méfaits qu'il a pu commettre. Parallèlement, elle éloigne la notion de TIG qui est une sanction pénale, pouvant faire l'amalgame à une peine de substitution de prison. Monsieur GEENENS informe que cette « mesure de responsabilisation », qui veut surtout faire assimiler aux jeunes son sens éducatif, peut être appliquée dans les collectivités territoriales. Il estime que cette mesure est importante, car elle permettra aux jeunes de se rendre utiles à la collectivité.

**Intervention de Monsieur PAOLETTI :**

Monsieur PAOLETTI fait remarquer que si cette mesure ne s'appelle plus « travail d'intérêt général », elle lui ressemble énormément. Il indique que cette convention fait un transfert de responsabilités d'un collègue vers la Mairie et vers le Maire qui prendra, une fois de plus, une responsabilité civile plus importante. De plus, il s'agit de faire effectuer un travail à un jeune en dehors du système scolaire et Monsieur PAOLETTI n'est pas sûr qu'il ne s'agisse pas d'un travail. Il pense que cette convention est un peu légère sur le plan légal. Il est tout à fait d'accord sur ce principe, mais pense qu'il devrait être étudié plus profondément sur le plan légal. Monsieur PAOLETTI fait savoir qu'il s'abstiendra de voter.

Monsieur le Maire répond que cette mesure se fait en relation avec le Cabinet du Procureur de la République, afin de faire en sorte que ce soit vraiment une mesure d'accompagnement et d'éviter les dérives. Il confirme que cette mesure est établie dans un cadre institutionnel.

Intervention de Madame DRAPIER :

Madame DRAPIER demande comment la Mairie envisage d'accompagner les personnes accueillant ces jeunes, dans le cadre de cette mesure de responsabilisation envers les collégiens. Elle demande s'ils seront en charge des agents déjà tuteurs d'apprentis, ou s'il est prévu des formations d'encadrement auprès d'autres agents. Madame DRAPIER s'abstiendra également lors du vote.

Monsieur le Maire indique que, comme cela se fait dans d'autres communes, lorsque des ressortissants rionchinois doivent exécuter un TIG, ils sont suivis avec beaucoup de discrétion et d'humanité par le CIPD (Centre d'Intervention et de Prévention de la Délinquance) et en accord avec le Maire. Le TIG est effectué dans une autre commune que celle du résident. Il précise que Benoît TRYOEN, Directeur du CIPD, travaille en permanence en partenariat avec les collègues et avec les agents de proximité de la Ville.

Vu l'article R. 511-13 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 30 novembre 2011 fixant les clauses types de la convention prévue à l'article R. 511-13 du code de l'éducation,

Dans les collèges et lycées relevant du ministre chargé de l'éducation, les sanctions qui peuvent être prononcées à l'encontre des élèves peuvent prendre la forme notamment d'une mesure de responsabilisation.

Cette dernière consiste à participer, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives.

Sa durée ne peut excéder vingt heures. Lorsqu'elle consiste en particulier en l'exécution d'une tâche, celle-ci doit respecter la dignité de l'élève, ne pas l'exposer à un danger pour sa santé et demeurer en adéquation avec son âge et ses capacités.

Elle peut être exécutée au sein de l'établissement, d'une association, d'une collectivité territoriale, d'un groupement rassemblant des personnes publiques ou d'une administration de l'Etat.

L'arrêté ministériel susvisé fixe les clauses types de la convention qui doit nécessairement être conclue entre l'établissement et la structure susceptible d'accueillir des élèves dans le cadre de mesures de responsabilisation.

L'accord de l'élève, et, lorsqu'il est mineur, celui de son représentant légal, est recueilli en cas d'exécution à l'extérieur de l'établissement. Un exemplaire de la convention est remis à l'élève ou à son représentant légal.

La mise en place d'une mesure de responsabilisation est subordonnée à la signature d'un engagement par l'élève à la réaliser.

Un modèle de convention et du document présentant les modalités de réalisation de la mesure de responsabilisation sont annexés à la présente.

Le Conseil Municipal, à la majorité, charge Monsieur le Maire de mettre en oeuvre les mesures de responsabilisation pour les élèves ronchinois au sein de la Commune et de prendre toutes mesures idoines.

Monsieur PAOLETTI, Madame DRAPIER, Monsieur MATTHEWS et Madame LECOQ s'abstiennent.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Nord, pour contrôle de légalité.

**MISE EN ŒUVRE D'UN PÉRIMÈTRE DE PRISE EN CONSIDÉRATION POUR SURSOIR À STATUER SUR LES DEMANDES D'AUTORISATION VISÉES À L'ARTICLE L. 111-10 DU CODE DE L'URBANISME : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire indique que cela concerne le périmètre de rénovation du centre ville de la Commune, entre le parc de la Mairie et la rue du Général Leclerc. Il a rencontré le secrétaire général de la Préfecture et LMCU, afin de faire une coproduction. Il précise que la situation est complexe car il existe peu de surface et cela freine la venue des investisseurs qu'il ne faut pas décourager mais accompagner. Il indique qu'un promoteur privé est intéressé par les établissements DUCROUX qui se situent en plein milieu du périmètre. LMCU est propriétaire d'une partie, le reste étant la propriété de la ville. Cette délibération a donc été proposée, afin de geler le périmètre concerné. Monsieur le Maire estime qu'il faut une action concertée pour l'urbanisation de cette parcelle. Un partenariat devra être réalisé avec le privé pour l'accession du bailleur social, avec des cellules commerciales. Il informe que des projets en cours devront être validés en fonction de leur faisabilité. LMCU délibérera le 21 février, ce qui permettra de bloquer temporairement le promoteur intéressé par l'achat de la dernière parcelle, plutôt que de préempter et de poser un problème juridique.

**Intervention de Madame DRAPIER :**

Madame DRAPIER fait part de sa surprise sur l'annonce informant que le parc de la Mairie est l'amorce d'une ceinture verte qui démarre au centre de la ville, son groupe est agréablement surpris de cette nouvelle.

Madame DRAPIER revient sur la synthèse de mobilité évoquée, indiquant deux modes de déplacement à partir de cette zone géographique, qui seraient le mode de transports en commun ou mode de déplacement doux. Elle souhaiterait y ajouter le V'Lille et le garage à vélos, qui apportent encore plus de poids à ce futur aménagement.

Vu le code l'urbanisme, notamment en son article L. 111-10,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2013 n° 2013/79 « Projet d'aménagement dit du « centre ville », achat des immeubles sis 652, 654 et 656 avenue Jean Jaurès au Centre Communal d'Action Sociale, rectification de l'acte d'achat »,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2011 « Aménagement du centre ville, immeuble sis 6 rue du Général Leclerc, achat »,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 octobre 2010 « Aménagement du centre ville, lancement de la procédure »,

Le site dit du centre- ville à Ronchin est inclus dans le périmètre d'un îlot formé par la rue Jean Jaurès et la rue Maréchal Leclerc, à proximité immédiate de l'hôtel de ville et des équipements communaux de proximité.

Ce site s'inscrit dans une ceinture verte amorcée par la présence du Parc de la Mairie, il est au cœur d'une synthèse de mobilité intégrant deux modes de déplacements (la Liane et le train avec la gare de Ronchin).

Fort de ce constat, une étude urbaine a été menée par Lille Métropole en 2011 et a mis en évidence l'intérêt de requalifier ce site, en ce qui concerne l'emprise actuelle à usage d'habitat et de friche industrielle, et a défini des propositions d'aménagement.

L'organisation des parcelles constitue le levier d'une transformation étalée dans le temps, permettant un projet à vocation mixte s'inscrivant dans les politiques communautaires du Programme Local de l'Habitat et du renouvellement urbain.

C'est aussi l'opportunité de travailler de nouveaux espaces piétonniers pour les habitants.

Aujourd'hui, il est proposé d'instituer un périmètre de prise en considération sur les parcelles identifiées repris dans l'extrait cartographique au plan des obligations diverses ci - joint.

Il a pour effet, aux termes de l'article L 111-10 du code l'urbanisme, de permettre à « l'autorité compétente de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptible de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation d'une opération d'aménagement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite la Communauté Urbaine de Lille de prendre en considération une opération d'aménagement sur le périmètre ci- joint aux termes de l'article L 111-10 du code de l'urbanisme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Nord, pour contrôle de légalité.

#### Intervention de Monsieur GEENENS :

Monsieur GEENENS rappelle que, six ans plus tôt, Monsieur Jean-Claude PATOU, doyen du Conseil Municipal, remettait à Monsieur le Maire le collier de premier magistrat de la Ville. Ces six années sont passées très vite et aujourd'hui, Monsieur PATOU lui dédie quelques lignes :

« Monsieur le Maire, Cher Alain,

Dans quelques semaines nous aurons fait nos valises. Je dis « nous », car nous sommes dans la même situation, et nous prendrons le train pour une autre destination. Après toutes ces années passées à tes côtés, Alain, je tiens à te remercier au nom de tous mes collègues ici présents. Te remercier pour toute cette action que nous avons développée ensemble, toutes ces actions au service de nos concitoyens, au service de notre cité. Tu as toujours favorisé un travail d'équipe, soutenant nos projets et nous accompagnant dans leur développement. Merci aussi pour ta disponibilité, et chacun sait que, malgré la charge de travail, tu as toujours été très disponible pour nous accueillir, pour nous écouter, parfois même longuement, et à tout moment. Je ne ferais pas plus long, merci pour ton amitié Alain. Merci aussi Annick de ta disponibilité et de ta patience, car certaines soirées, tu devais te demander ce qu'il faisait car il n'était toujours pas rentré. Merci pour votre amitié et bonne route pour la suite. »

Monsieur le Maire remercie ses collègues, il a une pensée pour son ami, Michel MAZZOLA. Une pensée pour Justine GOOLEN, Isabelle MARTIN, Franck DA SILVA et Rachid SAID HEDOUGA, qui ont siégé au sein du Conseil Municipal. Il salue ses collègues qui ne siégeront plus, Michèle HUART qui a fait trois mandats, Jean-Claude PATOU cinq mandats, Pierre TONNERRE cinq mandats, Claude VAN DAMME quatre mandats, Daniel LECLERCQ trois mandats, Marie-Françoise CHERRIER deux mandats, Patrice FARAH un mandat, Chantal DELSALLE trois mandats, Jocelyn GERARD un mandat, Evelyne RICE deux mandats, Pascal DELACROIX un mandat. Ce qui fait en tout 37 mandats, 222 années au service des Ronchinois, Monsieur le Maire fait remarquer que cela peut sembler beaucoup, mais cela représente le sens du travail collégial. Il souhaite « bonne suite » aux successeurs et espère que la campagne sera digne et basée sur des projets, non pas sur des hommes, ce qui deviendrait abject. Monsieur le Maire souhaite une bonne campagne à tous et donne rendez-vous pour le prochain Conseil qui aura lieu fin mars-début avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.